

Décision

Générale

colonial

Décision n° 775/HCA accordant un témoignage officiel de satisfaction à un Officier Supérieur en service au cabinet du Haut-Commissaire.

n° 775/HCA

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
22 août 1974

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro
10 septembre 1974

VISAS

Vu le décret n° 68 145 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le TFAI

Vu la décision n° 1119/PERS du 10 décembre 1973 du Haut-Commissaire nommant le chef de bataillon Claude Fessard, chef du cabinet militaire : Vu l'affectation, pour raisons de service, du chef de bataillon Claude Fessard à l'état-major du général commandant supérieur des troupes en TFAI

Vu la manière de servir de l'intéressé :

TEXTE INTÉGRAL

Ar. 1er.— Un témoignage officiel de satisfaction est décerné au chef de bataillon Claude Fessard, en raison de l'assiduité, du dévouement, de la compétence et de la loyauté avec lesquels il a assumé pendant neuf mois, les délicates fonctions de chef de Cabinet Militaire.

Art. 2

La présente décision sera portée au dossier de l'intéressé et publiée au Journal officiel du TFAI et communiqué partout où besoin sera.

*Le Haut-Commissaire adjoint
suppléant légal
R.*

GCAUGER